

UNITÉ - SANITAIRE SOCIAL MÉDICO-SOCIAL

Accompagnant Educatif et Social

Diplôme d'Etat de travailleur social

Le décret du 30 août 2021 a rénové le diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social mis en place depuis 2016.

Le DE AES a remplacé le diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale (DE AVS) et le diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique (DE AMP).

La formation est répartie en 5 blocs de compétences ; le bloc 5 est commun au DE d'Aide Soignant.

Cette formation peut être suivie en mixité de publics et de parcours (demandeurs d'emploi, apprentissage, professionnalisation, continuité de parcours, ...). Ce diplôme est accessible en VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

Profil de l'apprenant

Chaque candidat est «acteur» de sa formation :

- il s'investit personnellement pour atteindre son objectif,
- il est autonome dans l'organisation de son travail,
- il s'implique dans le travail de groupe,
- il prend la parole et se positionne dans les différents thèmes abordés,
- il participe aux échanges lors d'études de situations professionnelles,... Il fournit un travail sérieux et régulier

Débouchés

L' AES exerce simultanément des activités visant à accompagner les personnes au quotidien et à coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés.

L'intervention prend en compte les spécificités du lieu d'accompagnement, à domicile, au sein d'une structure collective ou dans le milieu scolaire.

«Le diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social atteste des compétences requises pour réaliser un accompagnement social au quotidien, visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelle qu'en soit l'origine ou la nature, qu'il s'agisse de difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie, ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, et à permettre à la personne de définir et de mettre en œuvre son projet de vie ».

«Ces interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile et en établissement.»



Conditions d'admission

Avoir 18 ans le jour de la présentation au DE.

- Réussir aux épreuves de sélection (cf règlement de sélection),
- Sans condition de diplôme,
- Jeunes de moins de 26 ans, orientés par une Mission Locale,
- Adultes relevant du dispositif RSA ou orientés par le Pôle Emploi,
- Personnes en situation de handicap orientées et suivies par Cap Emploi.

Cette formation est gratuite, elle est financée par la Région Sud.

Formation en apprentissage : être éligible à l'apprentissage et avoir conclu un contrat d'apprentissage.*

(*l'apprenti dispose de 3 mois à compter du démarrage de la formation).

Spécificités de La Cadenelle

Un accompagnement pédagogique individualisé et personnalisé.

Des salles techniques : cuisines familiales, puériculture, lit médicalisé, fauteuil roulant, ...

Cette formation est limitée à un petit effectif afin de permettre un meilleur suivi.

Un CDI avec accès Internet et salles de travail à disposition.

Des labos de langues et salles informatiques.

Un internat féminin et restauration sur place.



Formation théorique

546 heures réparties en 5 blocs de compétences + AFGSU.

Bloc 1 : 112 heures - Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne.

Bloc 2 : 91 heures - Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne, dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité.

Bloc 3 : 105 heures - Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne.

Bloc 4 : 147 heures - Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention.

Bloc 5 : 91 heures - Travail en équipe pluriprofessionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne.

AFGSU : 21 heures - Obtention de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence.

Sous réserve de modifications du règlement d'examen mai 2024

Formation pratique

Formation scolaire : 840 heures de formation pratique.

Formation en apprentissage : Période en situation professionnelle selon le rythme de l'alternance + 140 heures en stage hors employeur.

Durée totale de la formation (théorie + pratique) : 12 mois de février à février.



La Cadenelle
unité de savoirs

134 Boulevard des Libérateurs
CS 80105 - 13376 Marseille cedex 12
Tél : +33 (0) 4 91 18 10 50

Internet : www.cadenelle.com
E-mail : info@cadenelle.com



ACCÈS

Métro Timone + Bus n°91
Métro La Fourragère + Bus n°10
ou Tramway T1- Parking sur place